



PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 avril 2009

Présidence: M. Pierre GIRARD

1. Appel: 80 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

DUCRY Jean-Marc, huissier - VUILLE Nathalie, secrétaire

Excusés: ANGELI Aline, BIELER Eric, BOESIGER Michel, BUCHS Patrick, CATTIN André, COCHET Patrice, GUILLOD Philippe, HANHART Jacques, HEIM Patrick, HENET Jean-Paul, PERRIN Christian, PRUDENTE Marc, ROCHAT Olivier, SCHAFROTH Carlotta, VUILLEUMIER Carole, WUICHET Nelly

Absents: MEYER Jean, SAUER Patrick, SIMONIAN David, URSENBACHER Jean-Paul

2. Procès-verbal de la séance du 30 mars 2009

M. Jean BISCHOFBERGER relève la remarque de M. Albert GRAF au point 12, et signale qu'il n'a jamais dit qu'il fallait voiler les femmes.

M. Philippe GLASSON revient sur sa remarque au point 8, page 9 et souligne qu'il "trouve normal de NE PAS court-circuiter ..". Il demande d'ajouter ces deux mots.

Le procès-verbal, tel que corrigé, est accepté à une large majorité et 1 abstention.

3. Communication du Bureau

M. Le Président signale que le préavis N° 97 concernant les comptes ainsi que le rapport de gestion sont à disposition à l'entrée de la salle et rappelle que les personnes qui ne sont pas encore passées auprès du photographe peuvent encore le faire.

4. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute un point 4 bis à l'ordre du jour : "Assermentation".

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4bis. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de M. Gabriel CORNU, UDC, en remplacement de Mme Vera CHAPPUIS.

M. Gabriel CORNU prête serment et M. le Président lui souhaite la bienvenue.

5. Rapport N° 83 concernant une demande de crédit de CHF 1'086'760.- TTC pour la rénovation de la piste d'athlétisme du Centre sportif de Colovray.

Rapporteur: M. David SAUGY, Président de la commission

M. David SAUGY précise que le montant de la subvention cantonale se monte à CHF 353'000.-, montant connu après la séance de la commission.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre VUILLE demande si la commission des sports du Conseil a été consultée. D'autre part, il remarque que lors d'un match sur le terrain entouré de la piste d'athlétisme, un tapis est déroulé afin que les joueurs n'abîment pas la piste avec les crampons. Par contre, lors du triathlon au moment des transitions, la piste est endommagée. Il demande que des précautions soient prises.

M. Maurice GAY trouve étonnant un rapport de 15 lignes pour un montant de plus de CHF 1'000'000.-, sans beaucoup d'explications. Par ailleurs, il demande quels seront les honoraires devisés à CHF 47'000.- ainsi que les "divers et imprévus" estimés à CHF 50'000.-

M. David SAUGY répond que la commission des sports n'a pas été consultée et que les CHF 47'000.- d'honoraires sont pour la surveillance du chantier, car il faut un spécialiste pour surveiller notamment les températures de pose du revêtement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'086'760.- pour la rénovation de la piste d'athlétisme du Centre sportif de Colovray.
2. ce montant sera porté en augmentation du compte No. 9143.20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 20 ans.

6. Rapport N° 84 concernant le nouveau règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Nyon.

Rapporteur: M. Jean-Pierre VUILLE

M. Jean-Pierre VUILLE reformule le vœu de la façon suivante:

"La commission toute entière regrette le manque de cérémonial suite à l'obtention de la bourgeoisie dans certaines de ses formes facilitées (annoncée par courrier, délivrée par le facteur). En effet, les requérants obtenant la nationalité par ces voies facilitées, ne prêtent pas serment devant le Grand Conseil comme le font les autres requérants. La commission estime important ce passage, cet ancrage à notre société et surtout le fait de prêter serment à nos lois, nos droits et nos devoirs. La commission par ce vœu demande à la Municipalité d'organiser une cérémonie d'assermentation "Nyonnaise" pour les nouveaux bourgeois qui bénéficient de cette forme facilitée pour marquer d'une façon officielle l'acquisition de la bourgeoisie nyonnaise ou d'une autre commune. Ce vœu concerne les requérants obtenant la nationalité facilitée par mariage ainsi que les jeunes arrivant à la majorité ayant été naturalisés par le fait de l'obtention de la bourgeoisie de leurs parents."

La discussion est ouverte.

M. le Président précise que le règlement sera examiné par bloc de cinq articles. Si la parole n'est pas demandée ils seront considérés comme acceptés. Après avoir examiné les articles, une discussion générale sera ouverte, suivie du vote.

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à l'unanimité.

La discussion se poursuit sur les articles 1 à 5.
La parole n'est pas demandée, ils sont considérés comme acceptés.

La discussion sur les articles 6 à 10 est ouverte.
La parole n'est pas demandée, ils sont considérés comme acceptés.

La discussion sur les articles 11 à 15 est ouverte.
La parole n'est pas demandée, ils sont considérés comme acceptés.

La discussion sur les articles 16 à 19 est ouverte.
La parole n'est pas demandée, ils sont considérés comme acceptés.

La discussion générale sur le préavis est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER souligne que ce préavis traite du règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Nyon, toutefois, il ne voit pas dans ce règlement quelque indication sur la perte de la bourgeoisie.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond qu'il s'agit de l'intitulé de la loi cantonale et que l'on traite ici d'un règlement d'application pour la compétence locale. Le même titre a été maintenu quand bien même ce n'est pas de la compétence locale de retirer la bourgeoisie. D'autre part, il précise que la Municipalité se rallie à l'amendement ainsi qu'au vœu sur le principe. Il souligne que, selon ses informations, seuls les jeunes de 12 à 14 ans échappaient à la cérémonie de prestation de serment. Il va encore étudier la dernière variante du vœu et voir de quelle manière l'adapter de façon locale.

M. Jean-Pierre VUILLE précise que pour les personnes naturalisées par mariage, la demande ne passe ni par la commune, ni par le canton, mais va directement à Berne. Ils prennent alors l'origine de leur conjoint et ne prêtent pas serment. C'est pour cette raison que le dernier paragraphe du vœu a été ajouté.

M. Guy-François THUILLARD revient sur la perte de la bourgeoisie et aurait souhaité un dernier paragraphe stipulant que pour tout ce qui n'est pas contenu dans le règlement communal, ce sont les lois cantonales qui complètent le procédé légal en la matière.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention

1. d'adopter le nouveau règlement amendé sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Nyon
2. de fixer l'entrée en vigueur du dit règlement immédiatement après son approbation par le Chef du Département concerné

7. Rapport N° 85 concernant une demande de crédit de CHF 130'000.- TTC pour le financement de la participation de la Ville de Nyon au concours EUROPAN 10.

Rapporteur: Mme Florence DARBRE GUBBINS

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE trouve extrêmement maladroit de la part de la Municipalité de faire paraître un communiqué de presse le 21 janvier pour annoncer la participation de la ville de Nyon au concours EUROPAN 10. La mention "sous réserve de l'approbation du Conseil" aurait pu être ajoutée.

M. Maurice GAY demande des précisions quant au périmètre d'étude car dans le préavis il est mentionné 1 à 2 ha de surface pour rentrer dans le cadre du site, ensuite l'étude serait sur 4 ha et finalement le périmètre d'étude est de 8 ha, dont un tiers actuellement constructible. Suite aux problèmes de ces dernières années avec les plans de quartier, il suggère de voter un préavis pour le plan de quartier lorsque les parcelles constructibles seront acquises.

M. Anthony LAMBE: "J'apprécie la sensibilité linguistique du préavis, qui décrit un lieu avec une richesse intrinsèque: par exemple la maison des enfants, bâtiment pittoresque de conte de fées que j'apprécie d'autant plus que j'approche ma deuxième enfance. Le préavis mentionne aussi des bâtiments industriels et ruraux – pour quelques-uns, j'espère qu'on pourrait trouver une nouvelle fonction, comme des ateliers pour des petites entreprises ou des lieux de rencontres pour des groupes sportifs et caritatifs. Je félicite M. Hubert et M. Dupertuis qui ont attiré notre attention sur cette richesse urbaine. J'espère qu'avec ce concours, on pourra conclure un plan pour intégrer le meilleur de l'ancien avec le moderne. Une ville grandit, mais elle a toujours ses racines, dont les vieux bâtiments qui donnent à une ville sa propre distinction, son propre caractère – juste comme les vieux grincheux parmi nous donnent à notre conseil son caractère croustillant. Des bâtiments historiques, comme des conseillers historiques, sont un patrimoine qu'il faut garder. J'espère ne jamais voir la ville de Nyon devenir sans distinction, sans caractère, simplement une banlieue banale du nouveau Lémanopolis."

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à Mme Josette GAILLE que ce n'est pas la Municipalité qui a fait un communiqué de presse, mais bien EUROPAN Suisse. Au mois de janvier il avait annoncé ce préavis et le lendemain, le communiqué de presse paraissait. Il ne peut pas endosser cette responsabilité, il a été pris de vitesse.

Concernant le périmètre, le périmètre effectif de l'étude est de 4 ha, qui sont tous propriété communale ou du Nyon-St-Cergue. Ce sont des surfaces constructibles. Pour des questions d'étude et d'intégration, ce périmètre est inscrit dans un périmètre plus large de 8 ha comprenant notamment le parc Paillex, ceci pour avoir une étude avec une intégration totale dans tout le contexte du quartier. Enfin, concernant le patrimoine, un inventaire très précis des bâtiments a été fait dans le cahier des charges pour que les candidats en tiennent compte. De cette façon, toute décision future de conserver ou démolir tel ou tel bâtiment, sera prise en toute connaissance de cause.

Mme Josette GAILLE remet à M. le Municipal Claude DUPERTUIS la copie du communiqué de presse de la Municipalité. Il s'agissait en fait d'une reprise du communiqué d'EUROPAN sur du papier à en-tête de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 14 avis contraires et 1 abstention.

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- TTC destiné au financement de la participation de la Ville de Nyon au concours EUROPAN 10

8. Rapport N° 86 concernant une demande d'autorisation pour l'achat de la parcelle N° 1263 sise à la route de St-Cergue 64, au prix de CHF 950'000.- TTC.

Rapporteur: M. François CALAME

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY remarque que les parcelles autour sont déjà construites. On parlait d'un giratoire à cet endroit, mais la parcelle d'en face serait plus judicieuse. D'autre part, une fois la parcelle achetée, il faudra probablement détruire la maison et assainir le sol ce qui engendrera des coûts supplémentaires. D'après les projets qui pourraient se faire, il estime que CHF 950'000.- est un coût beaucoup trop élevé pour mettre quelques bancs. Il propose de refuser l'achat de cette parcelle et la laisser à un autre acheteur qui, vu le projet EUROPAN 10, ne pourra sûrement pas en faire grand'chose ou attendre que le prix baisse.

M. Guy-François THUILLARD est un partisan de l'achat de cette parcelle. Toutefois il a constaté que dans le préavis N° 85 il n'y avait pas la promesse d'achat et de vente de cette parcelle. Il semblerait que même la commission n'a pas pu voir ce texte. Il espère qu'il n'y a rien de caché dans cette promesse de vente et souhaiterait qu'à l'avenir les promesses d'achats et de ventes soient jointes en annexe, de même que les plans de situation qui manquent trop souvent.

M. Christian UDASSE se demande si cet investissement est vraiment prioritaire. Il estime le prix de CHF 1000.- le m² un peu cher. S'il s'agit d'un investissement constructible, cela peut devenir intéressant, mais il demande à savoir exactement ce que cette parcelle va nous réserver dans le futur.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS revient sur l'éventuel giratoire qui, selon lui, déborderait plutôt sur cette parcelle que sur celle d'en face. Quant au prix relativement élevé, il vient du fait qu'un privé voulait l'acheter pour construire. Il est important pour la Municipalité de maîtriser cette parcelle, même si l'on ne sait pas encore ce qu'elle deviendra, mais elle est inscrite dans le périmètre d'étude d'EUROPAN 10. Si un privé désire faire un immeuble, il serait impossible de le refuser étant donné qu'il n'y a pas de plan de quartier à cet endroit. Si, plus tard, la parcelle devenait nécessaire, il faudrait alors passer par l'expropriation, ce qui coûterait beaucoup plus cher. Des estimations de prix ont été demandées à deux régies de la place et le prix fixé reste dans la cible. Finalement, il regrette également que des plans de situations soient parfois oubliés. En ce qui concerne la promesse de vente elle n'a, à ce jour, pas encore été signée devant notaire.

M. François CALAME explique que la commission a estimé que la parcelle se trouve à un endroit important dans une des seules transversales actuelles au nord de la ville. Il y a un immense trafic et il pourrait y avoir des problèmes de constructions. La commission a pensé qu'il serait utile d'offrir à la ville cette surface complémentaire qui permettrait de faire des alignements différents, de la souplesse le long de cette voie importante.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 19 avis contraires et 4 abstentions

1. un crédit de CHF 950'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour l'achat de la parcelle No 1263 sise à la route de St-Cergue 64
2. ce montant sera prélevé du compte fonds de réserve No 9282.20 « Achat futur de terrains ».

9. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de Mme Josette GAILLE intitulée « Inciter les entreprises à former des apprentis ».

Rapporteur: Mme Josette GAILLE

Mme Josette GAILLE a été très déçue à la suite de cette commission, car les marchés publics sont régis par des lois cantonales il est impossible d'appliquer ce qui se fait à Berne.

La discussion es ouverte.

M. Pierre WAHLEN précise que la loi vaudoise sur les marchés publics permet déjà de favoriser les entreprises qui occupent des apprentis. Il ne voit pas l'intérêt de renvoyer la motion à la Municipalité et propose que l'on s'en tienne à la loi vaudoise. Il est également possible que des entreprises fassent recours contre des décisions qui ne s'inscriraient pas strictement dans le cadre de la loi vaudoise. Il estime inutile de donner du travail supplémentaire à la Municipalité pour enfoncer des portes ouvertes.

Mme Josette GAILLE était prête à retirer sa motion, mais lors de la commission, il s'est avéré que l'on peut inscrire dans les règlements communaux certains articles pour favoriser les entreprises formatrices.

M. Régis JOLY relève que, si la marge de manœuvre est minime, le fait d'inscrire ce genre de critères donne un signal fort aux entreprises, comme quoi la ville de Nyon incite à former des apprentis. C'est dans ce sens-là que la commission a voulu aller, uniquement dans le but de marquer le coup, plus que de réellement départager des candidats lors d'adjudications.

M. Jacques-Edouard CORNU pense qu'il ne sert à rien de créer des places d'apprentissage si l'on n'a pas d'apprentis.

M. Christian UDASSE estime que dans les 10 prochaines années il y aura de nouveaux postes de travail et de professions qui vont se créer, en particulier dans les biens de consommation durable. Les entreprises vont devoir former des apprentis à ces nouvelles professions. Il estime qu'il faut donner un signal fort.

M. le Municipal Claude ULDRY invite le Conseil à suivre la motion et ses conclusions, même si la marge de manœuvre est faible. Il prévient que le rapport municipal sera succinct dans les propositions que la Municipalité pourra faire, car il faudra respecter la loi.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 9 avis contraires et 8 abstentions de

- Renvoyer la motion de Mme Josette GAILLE intitulée «Inciter les entreprises à former des apprentis» à la Municipalité pour étude et rapport

10. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Braulio MORA intitulé « Pour des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le domaine public ».

Rapporteur: Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

M. Dominique BLANCHARD signale que si le bilan écologique et économique des véhicules électriques est intéressant car il n'y a pas d'émission de particules fines, le plus gros des 4x4 avec un moteur essence ou moteur diesel et un filtre à particules n'émet pas non plus de particules. Cet argument n'est pas très pertinent et ne plaide pas en faveur des véhicules électriques.

M. Maurice GAY aimerait connaître la position de la Municipalité si elle a l'intention de mettre des bornes gratuites ou payantes.

M. Braulio MORA précise que ce sont surtout les scooters qui émettent beaucoup de particules. D'autre part, dans les villes équipées de bornes électriques, le courant est payant, soit avec un système de cartes, soit par vignettes. Toutefois, à Lausanne, le courant est gratuit vu que le prix d'une recharge est modeste, entre 40 cts et Frs 1.50. La question reste ouverte et il laisse le soin à la Municipalité de prendre cette décision.

M. Jacky COLOMB relève que si un utilisateur charge son scooter à la gare et va travailler à Genève, il aura utilisé la place toute la journée. Il serait dès lors plus judicieux de prévoir que ce soit le temps passé à la borne qui soit payant et non la recharge.

M. Maurice GAY aimerait avoir la position de la Municipalité.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond qu'une étude va être faite. Qu'il ne s'agit pas uniquement de savoir si le courant sera payant ou non, mais il y a également le coût des bornes, de l'installation ainsi que de l'entretien. La Municipalité viendra probablement avec un préavis où seront traitées toutes ces questions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 4 abstentions de

- Renvoyer le postulat de M. Braulio MORA intitulé « Pour des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le domaine public » à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Rapport municipal N° 92 en réponse à la motion de M. Daniel Friedli (label cité de l'énergie), la motion du groupe 61 (énergies renouvelables), le postulat de Mme Aline Angeli (attitude Minergie) et l'interpellation de M. Albert Graf (planification énergétique urbaine).

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD signale une erreur dans le rapport au bas de la page 1. Il est fait mention d'une société à 2000 watts par année. En fait, les watts sont des joules par seconde, donc 2000 watts, c'est 2000 joules mesurés en seconde et non pas en année. Ce qui fait un quota de 63 milliards de joules par année. Actuellement, ce quota de 2000 watts représente la consommation moyenne par personne sur l'ensemble de la planète et fixe un but à atteindre pour permettre un développement équitable et soutenable. La consommation totale d'énergie primaire en Suisse est de l'ordre de 5000 watts par habitant, soit un facteur 2,5 fois plus grand que la consommation que l'on voudrait atteindre. Ce qui met en évidence les efforts importants à faire par la population et l'économie pour réaliser ce projet de société à 2000 watts.

M. Yves FROIDEVAUX salue la volonté municipale de s'atteler enfin aux réponses aux motions et postulats. Toutefois, il n'est pas certain que ce rapport, certes très intéressant, réponde aux motions et postulats mentionnés. Il invite la commission à vérifier si celui-ci répond véritablement aux demandes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Rapport municipal N° 93 en réponse au postulat de M. Maurice Frei intitulé "Fuites au musée romain".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis N° 94 concernant une demande de crédit de CHF 213'000.- TTC pour financer la réfection des chemins d'alpages de Combe-Grasse et d'Archette et le bitumage de la place du hangar des Allévays.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Rapport municipal N° 95 en réponse à la motion de M. Jacky Colomb demandant l'installation de feux de signalisation régulant la circulation au passage pour piétons du débarcadère à Rive.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Préavis N° 96 concernant une demande de crédit de CHF 150'000.- pour la réalisation du Plan directeur localisé de la Vieille-Ville.

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX aurait souhaité avoir un plan avec ce préavis, car l'on ne sait pas ce qui correspond au périmètre "Vieille Ville", et si la gare est comprise dedans. Il souhaite avoir des précisions de la part du Municipal ou obtenir un plan prochainement.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS regrette l'absence du plan, mais il sera distribué à la commission lors de sa première séance.

M. Guy-François THUILLARD souhaite que tous les Conseillers le reçoivent par mail.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Préavis N° 97 (à disposition à l'entrée de la salle du Conseil) concernant les comptes communaux de l'exercice 2008 + gestion

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Postulat de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulé « Protéger la biodiversité ».

Pour M. Jean-Claude MERMILLIOD la commémoration des 100 ans de Pro Natura a motivé son postulat. D'autre part, on parle beaucoup de protéger la biodiversité, mais malheureusement les actions ne correspondent pas toujours aux engagements pris en 2002 par pratiquement tous les gouvernements de la planète, pour essayer de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, soit dans 613 jours. Le fait d'avoir constaté le nettoyage intégral des rochers sur la digue qui ferme le port côté Genève a également motivé son postulat. La végétation qui habitait ces rochers ne représentait aucun danger pour la solidité de la digue, mais était probablement une offense pour la vue de certaines personnes. Au vu de ces raisons, il est à craindre que cette opération ne se répète à d'autres endroits, c'est pourquoi il souhaite intervenir maintenant. D'autre part, on a également vu sur la promenade des vieilles murailles, la réfection faite d'un pan de mur et dont la beauté toute relative le laisse songeur. Il espère que l'on a pas prévu de propager ce look à toute la muraille. Pour réagir à ces problèmes, il propose d'une part de faire un inventaire des zones intéressantes et d'essayer d'en protéger la partie la plus intéressante. On pourrait de cette façon se rendre compte si des espèces rares de végétation s'y trouvent. On ne peut pas tout protéger, mais on pourrait avant de démolir ou abattre, prendre des échantillons pour faire une analyse, à l'instar de ce qui se fait en archéologie. L'idée est également de faire connaître les richesses de la nature en ville et de permettre à la population de participer à sa connaissance et à sa conservation. Actuellement, on fait à beaucoup d'endroits passablement d'efforts pour connaître la végétation et la petite faune afin d'avoir des points de comparaison dans la mesure où, avec les changements climatiques qui s'annoncent, on a besoin de pouvoir suivre l'avance de ces changements. Il n'y pas de raison d'éliminer systématiquement toute forme de vie, comme on l'a fait sur la digue du port.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes appuient le renvoi de ce postulat en commission.

18. Réponse à l'interpellation de Mme Anik SCHALLER au sujet de la mise en valeur du patrimoine bâti et sur son potentiel pour une qualité de vie urbaine et culturelle. (en annexe)

La discussion est ouverte.

Mme Anik SCHALLER remercie la Municipalité pour ses réponses intéressantes et en général positives. Elle se réjouit de l'évolution que prend le traitement de la vieille ville, notamment avec le projet du plan directeur localisé, s'inspirant du rapport Usine 21. Elle attend encore la réponse à sa motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Interpellation de Mme Doris ULDRY intitulée « Les actions de la Romande Energie ».

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à l'interpellation de Mme Doris ULDRY (en annexe)

Mme Doris ULDRY remercie la Municipalité pour sa réponse rapide.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Communications municipales.

Mme la Municipale Monique BOSS donne des précisions sur le déroulement de la journée d'inauguration de la Place de Savoie et des jardins de la Duchesse. La réflexion a été la suivante: plutôt que de disperser notre énergie, mettons en commun nos synergies et organisons une manifestation commune. Il en résulte le programme suivant: après l'inauguration de la Place à 10h, chacune des 47 Municipalités plantera un cep de vigne. Pour l'inauguration des ouvrages communaux, des invitations ont été, comme d'habitude, adressées aux membres de la commission, au président du Conseil communal, ainsi qu'aux entreprises partenaires. Pour la plantation de la vigne, les invitations ont été faites par la Préfecture, mais tout le monde est cordialement invité à l'apéritif servi dès 11h.45.

Elle informe également le Conseil que le service de la culture organise samedi 16 mai, la 3ème édition de la fête culturelle "En mai, fais ce qu'il te plaît". Elle se déroulera de 10h. à 24h. sur la Place du Château ainsi qu'à l'usine à gaz. Elle est gratuite et ludique et destinée aux enfants qui seront à la fois spectateurs et acteurs. Un riche programme les attend.

M. le Municipal Claude ULDRY tient informé le Conseil sur l'évolution des places d'apprentissage en ville de Nyon, suite à la demande de Mme Josette GAILLE. Il signale que la commune a engagé un apprenti employé de commerce et un apprenti au service informatique de plus que prévu initialement.

Il répond également à Mme Christine TROILLET au sujet des tags et graffitis sur les écoles: " Le constat et l'élimination des tags et graffitis sur les bâtiments communaux sont devenus depuis près de 4 ans une tâche régulière du Service. Avec l'arrivée du nouveau chef de service, l'année 2005 constitue le début d'un traitement systématique de ce problème avec un montant dépensé de près de Fr. 41'500.-. Les années suivantes ont nécessité nettement moins de moyens, mais avec tout de même des montants s'élevant à : Fr. 3'400.- en 2006, Fr. 9'000.- en 2007 et Fr. 8'000.- en 2008. En 4 ans, la Commune a donc dépensé près de Fr. 61'900.- pour nettoyer les tags et graffitis sur les bâtiments communaux. Le suivi de ces dépenses figure depuis 2005 dans le rapport de gestion au chapitre du Service des bâtiments et domaines. Cette facture pourrait être encore plus élevée, si une stratégie d'intervention, qui consiste à grouper les nettoyages, n'avait pas été mise en place. Les inscriptions injurieuses sont en principe éliminées sans délai. Les concierges des bâtiments nettoient aussi les tags et graffitis lorsque cela est possible (c'est-à-dire sur les surfaces métalliques ou en verre). Par contre, une entreprise spécialisée avec un appareil à hydro-gommage est nécessaire pour l'élimination sur des supports tels que la pierre, le crépi ou le béton. De plus, pour les bâtiments scolaires, nous savons que les semaines qui précèdent les vacances et les périodes de vacances sont des moments où l'on constate une forte augmentation des tags et graffitis. C'est pourquoi, une campagne de nettoyage des façades est régulièrement organisée dans les semaines qui suivent la rentrée des vacances scolaires. Pour répondre précisément à la question de Mme Troillet, les tags et graffitis qui ont été constatés sur les bâtiments scolaires du Couchant A et de Gai Logis seront éliminés dans le courant de cette semaine." Il s'excuse pour le retard pris pour ce nettoyage et l'invite à continuer à signaler ce genre de tag. Les concierges seront également sensibilisés pour qu'ils les dénoncent aussi rapidement que possible.

M. le Municipal Claude ULDRY invite également le Conseil à aller voir le nouveau panneau de signalisation à l'entrée du Château ainsi que le panneau panoramique sur la terrasse.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond plus précisément à M. Maurice GAY au sujet de l'ouverture de la piscine. Il rappelle qu'en 1989, le rapport de l'audit Wulkan préconisait de rationaliser les forces professionnelles spécifiques des deux piscines en les rassemblant sous une seule gestion. Cette réorganisation a permis d'économiser des frais d'exploitation dont des ETP équivalents temps plein. La contre-partie de cette mesure consiste en la fermeture d'une piscine lorsque l'autre ouvre. En d'autres termes, si on veut ouvrir la piscine de Colovray plus tôt, il faut aussi fermer plus tôt la piscine ouverte du Rocher. Or, selon les aléas de la météo, ouvrir trop tôt induit le risque de n'avoir ni l'un ni l'autre d'ouvert. Beaucoup d'utilisateurs privilégient de nager à cette période en piscine couverte. Dès lors, et depuis 1989, plusieurs programmes d'ouvertures ont été établis et il s'avère qu'en moyenne, la date autour du 15 mai semble la plus juste, tout comme la fermeture à la fin de la première semaine de septembre. Ceci est par ailleurs le cas dans la plupart des piscines de l'arc lémanique. M. Gay avançait un coût moyen pour le chauffage de la piscine de CHF 464.- par jour. Ce calcul ne tient pas compte du fait que par exemple au mois de mai 2008, il a fallu 5 fois plus d'énergie pour chauffer la piscine aux 23° d'usage, qu'au mois de juillet ou août.

Il ajoute également que, si les comptes 2008 permettent de constater qu'une journée d'exploitation s'élève à CHF 7'700.-, déduction faite des recettes, ce coût s'élève tout de même à environ CHF 4'100.- en moyenne. Or, comme pour l'énergie supplémentaire, les recettes d'entrées varient énormément entre un mois de mai et un mois de juillet. Il n'en reste pas moins que la Municipalité va étudier la pertinence d'une date fixe ainsi que la possibilité d'utiliser des couvertures de bassins qui permettraient d'économiser l'énergie en basse saison. M. le Municipal Olivier MAYOR signale par ailleurs que la plage ouvre le 1^{er} mai et que le terrain de beach-sports démarre également le 1^{er} mai jusqu'au 30 août.

D'autre part, il annonce l'engagement d'une 2^{ème} adjointe du chef du service social en job-splitting, la 1^{ère} ayant souhaité travailler à 50%. Anne-Catherine Crisinel-Merz entrera en fonction le 1^{er} juin.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE donne des informations sur le prix du gaz. L'évolution du prix des énergies est très instable ces derniers temps. L'année 2008 a été marquée par une forte hausse du prix des énergies, que la crise financière est venue interrompre brutalement. Les prix d'approvisionnement du gaz naturel suivent la courbe descendante du pétrole avec un décalage de plusieurs mois. Dans ce contexte, la ville va baisser le prix du gaz vendu à sa clientèle afin de rester concurrentiel face au mazout. Il y aura une baisse de 1,4 ct/kw/h dès le 1^{er} mai, ce qui représente une baisse moyenne de Frs 30.- par mois pour une villa et Frs 15.- pour un appartement.

Mme FREYMOND CANTONE présente la nouvelle cheffe du service informatique, Mme Yvonne Winteler qui a commencé le 1^{er} avril. Elle a débuté sa carrière chez Elca Informatique, puis a travaillé à l'Etat de Vaud au département de la planification et stratégie informatique, et enfin chez Jeronimo. Elle est mariée, a deux enfants et habite Nyon. Elle sera chargée de revoir la structure architecturale du système informatique.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT présente Mme Regina Leiggenger qui remplacera de Mme Sarah Huber nommée déléguée au développement durable. Elle a notamment travaillé à l'administration communale de Vevey, puis a été coordinatrice et collaboratrice scientifique pour plusieurs mandats en économie régionale, notamment en collaboration avec la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire) à Lausanne et avec l'IRER (l'Institut de recherches économiques et régionales) à Neuchâtel. Enfin, depuis 2006, elle était cheffe de projet dans le cadre d'un réseau dont la mission est de soutenir les PME romandes dans leur processus d'innovation.

M. le Syndic informe également le Conseil que, d'entente avec le président de la commission chargée d'étudier le préavis N° 80, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis sur les travaux projetés au cimetière pour une nouvelle formulation et apporter des indications complémentaires techniques et financières. Ce préavis reviendra sous peu et il souhaite que ce soit la même commission qui le traite.

M. le Syndic répond à M. Tefik RASHITI qui mentionnait lors de la dernière séance, une motion de 2005 intitulée "Nyon, hors zone AGCS". La Municipalité est désolée du retard pris pour répondre à cette motion, ce sera chose faite avant l'été.

Finalement, il revient sur la suggestion de M. François CALAME de mettre à disposition des propriétaires de la vieille ville des panneaux solaires de surface équivalente sur des bâtiments communaux. La proposition est jugée intéressante et les moyens de la mettre en œuvre seront étudiés plus en détails lors de l'analyse du potentiel des productions d'énergie sur les toits des bâtiments communaux.

21. Propositions individuelles et divers

M. Robert JENEFSKY revient sur la dangerosité pour les piétons de la route de St-Cergue derrière la gare. Ils partagent la route avec les véhicules stationnés ainsi que ceux qui montent la voie. Dans le pire des cas, le piéton doit marcher dans un étroit couloir où il n'a pas la priorité sur les véhicules. D'autre part, des scooters descendent cette même voie alors que la circulation motorisée est interdite. Cette situation n'est pas satisfaisante et il demande à la Municipalité de trouver une solution qui offre plus de convivialité et une protection plus efficace des piétons.

Mme Inès ABEYA regrette que de nombreux sacs poubelles jonchaient les trottoirs pendant les vacances de Pâques, les tournées de ramassage annulées n'ayant pas été remplacées. Elle demande une tournée rapide les lendemains des tournées annulées pour ramasser les sacs laissés sur les trottoirs par les habitants qui ne lisent pas les informations des ramassages.

Par ailleurs, elle fait remarquer que la place de parking pour les autocars à la Place de Savoie est limitée à 15 min. Elle estime que c'est un temps beaucoup trop court pour l'arrêt des cars, d'autant que Nyon mérite mieux qu'un arrêt de 15 min. Un arrêt de 2h. semblerait plus justifié. Enfin, elle déplore que la cabine téléphonique sur le quai soit toujours dans un état déplorable. Ne peut-on pas intervenir auprès de Swisscom pour la rénover. Elle tombe en décrépitude et fait mauvaise impression auprès des nombreux touristes qui passent là.

M. Braulio MORA signale la création de l'association Espace Jeunesse-Redoute qui est une association intergénérationnelle d'habitants du quartier de la Redoute, axée sur l'aspect social et communautaire de ce dernier. Cette association est composée de jeunes entre 12 et 25 ans, de parents et d'autres locataires souhaitant s'investir dans leur environnement social immédiat. Elle a de nombreux buts, dont celui de favoriser le dialogue entre jeunes et locataires, de continuer d'organiser les diverses animations qui se font depuis quelques années, d'assurer les démarches pour l'obtention d'un local pour les jeunes du quartier, de favoriser la rencontre entre voisins ou encore développer un esprit de solidarité. L'association se réjouit de collaborer avec la commune dans de futurs projets.

M. Petr LUKAS demande s'il est possible d'avoir plus de grills et plus de tables à la place de pique-nique du Boiron. D'autre part, il demande si l'on peut aménager avec des fleurs le giratoire en bas de l'avenue Alfred-Cortot, qui est quand même l'entrée de la ville.

M. Luigi ALTIERI signale que l'association des italiens de La Côte lance ce soir une collecte de fonds pour les victimes du séisme en Italie, pour reconstruire des écoles. Ils seront présents dans la rue le 9 mai, mais regrettent d'avoir dû attendre 32 jours pour commencer la récolte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS demande à avoir plus souvent des plans et photographies dans les préavis, qui peuvent également être envoyés par mail plus systématiquement.

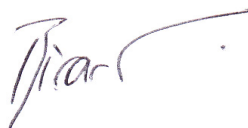
Mme Christine VUAGNIAUX revient sur la réponse au sujet de la surveillance mutuelle. Elle ne comprend pas pourquoi cela concerne uniquement les villas. Toutes les habitations sont concernées et elle attend des nouvelles à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h. 20.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Pierre Girard

Nathalie Vuille

Annexes: Réponse à l'interpellation de Mme Anik SCHALLER
Réponse à l'interpellation de Mme Doris ULDRY
Liste des commissions